



L'ACTUALITÉ

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : LE GOUVERNEMENT S'ATTAQUE ENFIN AUX FRAUDES !

Le Gouvernement a convoqué les acteurs de la rénovation énergétique le 3 novembre pour leur faire part de son plan « anti-fraude » à la rénovation énergétique.

Cela fait plus d'un an que la CAPEB a présenté une feuille de route simple, claire et efficace pour lutter résolument contre les fraudes qui sévissent sur le marché de la rénovation énergétique. Et c'est du jour au lendemain que l'Etat a décidé d'organiser une réunion sur le sujet... Mieux vaut tard que jamais, c'est certain !

Le 2 novembre, en effet, les acteurs de la rénovation énergétique ont été conviés à une réunion programmée le lendemain au siège de l'Anah pour entendre les projets des ministres et pour exprimer leurs points de vue. La Ministre de la Transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, et le Ministre des Comptes publics, Thomas Cazenave, ont ainsi précisé ce qu'ils entendaient faire pour lutter contre les éco-délinquants. Une action urgente et indispensable compte tenu du fait que l'enveloppe budgétaire dédiée à MaPrimeRénov' sera en forte croissance l'année prochaine, attisant d'autant plus les fausses sociétés et autres margoulinis incompetents soucieux des seuls profits qu'ils peuvent tirer de ce juteux marché.

Comme elle l'avait déjà annoncé lors du Salon Rénodays auquel la CAPEB avait participé, Mme Pannier-Runacher a confirmé un

1,2 million
C'est le nombre de CEE
annulés cette année
à la suite de contrôles
pour fraude

renforcement des contrôles in situ à raison de 10 % des dossiers MaPrimeRénov' et 12,5 % des dossiers CEE contre, respectivement, 7 et 8 % cette année. Les contrôles dématérialisés (par téléphone ou par mail) augmenteront de 20 % l'an prochain et de 30 % l'année suivante. Pour cela, 24 emplois vont être créés au sein de la DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes). L'Etat prévoit une action spécifique contre l'hameçonnage et les sites malveillants. Le Projet de loi de finances pour 2024 autorise par ailleurs l'Anah à accéder au fichier des comptes bancaires et à la base de données des RIB frauduleux pour mieux détecter les fraudes.

Le Ministre des Comptes publics a précisé pour sa part que les mandataires financiers, souvent sources de fraudes, seront mieux encadrés.

Des garanties financières plus fortes seront exigées et leur déclaration préalable auprès de l'Anah sera désormais obligatoire.

Le Président de la CAPEB avait évidemment répondu présent à cette réunion aussi soudaine qu'imprévue.

Il en a profité pour rappeler toutes les mesures simples et de bon sens que nous portons depuis plus d'un an, à commencer par la réactivation de l'instance interministérielle de lutte contre la fraude qui a donc été entendue.

Il a plaidé à nouveau pour que la sous-traitance soit limitée à 1 rang pour les travaux de performance énergétique, pour qu'il soit interdit à une entreprise non RGE de sous-traiter la totalité des travaux qu'elle réalise à des entreprises RGE.

Bien sûr, il a approuvé le renforcement des contrôles et insisté pour que soient réalisés des contrôles préventifs des sociétés commerciales « opportunistes », non RGE, réalisant un grand nombre de chantiers, sans compétences techniques en interne.

(Suite p. 4)

SOCIAL

ASSIETTE DES COTISATIONS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS : UNE VICTOIRE POUR LA CAPEB ET L'U2P !

Après moultes négociations avec le Gouvernement au travers de l'U2P, le Gouvernement avait fini par s'engager, au moment de la réforme des retraites, à réviser l'assiette des cotisations sociales des travailleurs indépendants de façon à gommer une injustice que nous dénonçons depuis des décennies !

Pour un même niveau de revenu, les travailleurs indépendants versent en effet aujourd'hui un montant de CSG et de CRDS plus important que les salariés et, à l'inverse, se constituent moins de droits à la retraite. De nombreuses discussions ont eu lieu avec le Gouvernement, dans le cadre de groupes de travail, pour mettre fin à cette injustice mais, contrairement aux engagements qu'il avait pris, le Gouvernement n'avait pas intégré cette révision de l'assiette des cotisations dans le Projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2024.

Nous avons dénoncé ce manquement à la parole donnée à plusieurs reprises et notamment auprès du Ministre de l'Économie Bruno Le Maire qui, lors des Rencontres de l'U2P en septembre dernier, s'est formellement engagé à tenir la promesse du Gouvernement. Et c'est chose faite puisqu'après avoir utilisé le 49.3 pour faire adopter le PLFSS sans débat, celui-ci a introduit un amendement reprenant celui que nous avons demandé aux députés de porter en vue d'introduire cette réforme dans la loi.



C'est clairement une grande victoire pour l'U2P et la CAPEB qui portent cette revendication depuis si longtemps. Cette disposition permettra de renforcer l'équité des prélèvements sociaux entre les travailleurs indépendants et les salariés, et d'augmenter les droits retraite des travailleurs indépendants. Pour finir, le nouveau calcul aboutira soit à un statu quo soit à une baisse des prélèvements sociaux pour les travailleurs indépendants et les professionnels libéraux. C'est donc une victoire à faire connaître à tous les indépendants !

ÉCONOMIE

→ PARTICIPEZ AU BILAN DE L'EXPÉRIMENTATION « QUALIFICATION CHANTIER »

L'expérimentation « Qualification chantier » se termine le 31 décembre 2023. En vue d'en dresser un bilan, nous avons élaboré un questionnaire que nous vous remercions de bien vouloir relayer auprès de toutes les entreprises concernées.

Rappelons que c'est la CAPEB, et la CAPEB seule, qui a voulu, demandé et porté cette expérimentation. Il est donc très important de recueillir le plus grand nombre de réponses, même pour les entreprises qui ne sont pas allées jusqu'au bout de la démarche et qui n'ont pas obtenu la qualification chantier. Ce questionnaire nous permettra de dresser un bilan de cette expérimentation lors du prochain Comité de suivi de l'expérimentation qualification chantier, piloté



par la DHUP, qui aura lieu fin novembre 2023. Ces résultats seront également utiles à la CAPEB pour renforcer son argumentaire en vue de la mise en place d'un dispositif de Certificat de conformité Rénovation énergétique, pour les entreprises non-RGE. Les retours des entreprises seront donc essentiels. L'enquête est ouverte **jusqu'au 20 novembre 2023 à midi** au moyen du questionnaire accessible ici [BILAN QUALIFICATION CHANTIER](#).

→ LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC SONEPAR

Le 2 novembre, le Président de la CAPEB entouré de David Morales, vice-président en charge des questions économiques, et notamment des partenariats, ainsi que de Gilles Maillet, Président des Métiers de l'Électricité de la CAPEB, a signé un partenariat avec la société Sonepar dans le but de toujours mieux accompagner les entreprises artisanales du bâtiment présentes sur les marchés de la rénovation énergétique.



Cet accord entend accompagner la montée en offre et en compétences des entreprises artisanales du bâtiment sur les solutions électriques innovantes proposées par Sonepar. Groupe familial indépendant et français, Sonepar propose une large gamme de produits, incluant des composants électrotechniques, du matériel d'installation, ainsi que des équipements pour les réseaux de données, l'éclairage et les énergies renouvelables. Concrètement, ce partenariat comprend

trois grands volets : la mise en place d'actions de conseil et de formation à destination des artisans ; l'échange de visibilité entre les deux partenaires, et enfin, des rapprochements entre les CAPEB départementales et le réseau commercial de Sonepar. En outre, ce partenariat permettra de promouvoir les travaux d'économies d'énergie, de proposer une expertise technique en matière d'efficacité énergétique et d'apporter des services opérationnels pour répondre aux exigences environnementales réglementaires.

ÉCONOMIE

→ ATTENTION ! LES ENTREPRISES RGE QUALIBAT CIBLÉES PAR UNE CAMPAGNE DE PHISHING

Qualibat nous a alertés qu'une campagne de phishing avait été lancée courant octobre 2023 à destination d'entreprises Qualibat RGE avec une adresse courriel contact@qualibat-pro.fr à laquelle il ne faut pas répondre.

Plusieurs signalements de mails suspects laissent penser qu'une nouvelle campagne de cyberfraude est en cours à l'encontre de Qualibat et des entreprises qualifiées RGE. Le courriel rge@qualibat-certification.com a notamment été identifié. Il est impératif de bloquer ce contact et de ne répondre sous aucun prétexte.

QUALIBAT a engagé immédiatement une procédure pour bloquer ce nom de domaine mais il est possible que durant le laps de temps d'autres courriels soient envoyés avec ce nom : xxx@qualibat-certification.com. Ils cherchent à récupérer des informations confidentielles. Aussi, les entreprises doivent être très vigilantes et ne pas partager leurs données personnelles ! QUALIBAT ne demandera jamais d'informations ou de documents confidentiels comme le scan de la pièce d'identité, le numéro de sécurité sociale ou de régler via un lien dans un simple courriel.



D'une manière générale, si les entreprises pensent faire face à une fraude, il convient de déclarer l'incident à Qualibat, déclarer la fraude sur la plateforme Pharos (internet-signalement.gouv.fr > Accueil) et de la signaler sur le site de la DGCCRF : SignalConso. L'« espace entreprise » QUALIBAT est le meilleur gage de sécurité. Il est vivement conseillé de gérer son dossier de qualification QUALIBAT RGE uniquement dans cet espace.

MÉTIERS

→ GILLES MAILET A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ

La réunion du 3 novembre a été l'occasion d'un tour de table des conseillers professionnels qui ont fait part des actualités locales et des remontées terrain.

Après avoir réfléchi à un projet de groupe WhatsApp pour les Métiers de l'Électricité, Président et conseillers ont pris connaissance du projet de module FEEBAT relatif au chauffage.

Ils ont ensuite fait un état des lieux de la commercialisation des stands qui constitueront l'exposition des Journées Professionnelles de la Construction de Bordeaux puis ont commencé à réfléchir sur le programme

des ateliers à proposer aux délégués. La réunion a également permis de faire un point sur les travaux en cours et auxquels les Métiers de l'Électricité contribuent : le groupe de travail « Photovoltaïque », les informations mises à disposition du Réseau sur ARTUR concernant l'IRVE et le groupe de travail Qualit'EnR sur ce sujet, les partenariats Béranger Développement qui intéressent les Métiers de l'Électricité, l'enquête de l'OPPBTB sur la norme C18-510



et l'étude sur les conditions de travail en cours, le lancement d'un nouveau contrat de services, la démarche RSE, mais également le chantier CAP CAPEB relatif à la revitalisation des sections professionnelles.

Gilles Mailet et ses conseillers ont conclu la journée par un point des travaux menés dans le cadre des différents organismes de la filière : Qualifelec, Afnor, Promotelec, Consuel, Enedis, Qualit'EnR, AF Ventilation, ...

→ SYLVAIN FORNÈS RÉUNIT LES CONSEILLERS DES MÉTIERS DE LA PEINTURE & DÉCORATION

Ce mercredi 8 novembre, le Président des Métiers de la Peinture & Décoration a réuni ses conseillers professionnels pour faire un point d'étape des dossiers en cours.

Ils ont commencé par aborder les questions de formation et notamment le titre professionnel façadier, les BP, CAP et mentions complémentaires en révision et notamment la note d'opportunité à rédiger concernant la mention complémentaire façadier. Sylvain Fornès et ses conseillers ont également fait un état des lieux des travaux qui démarrent concernant le NF DTU 59-4 sur les

revêtements muraux et sur la recherche d'un chef d'entreprise volontaire concernant le NF DTU ITE.

Ils ont par ailleurs fait le point sur la question des assurances et des garanties puis commencé à réfléchir aux sujets qu'ils pourraient proposer aux délégués des Journées Professionnelles de la Construction 2024 dans le cadre des ateliers des Métiers.



Enfin, un point a été fait sur les actualités de la filière : la dernière réunion de l'UNIEP à laquelle participait Sylvain Fornès, l'activité de l'association 3PF, les partenariats avec PPG, UZIN et BERRYALLOC, et les relations avec les industriels Theolaur, Jefco et Bostik. La communication des Métiers de la Peinture & Décoration a conclu cette journée.

RÉSEAU

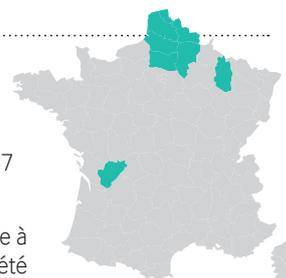
→ LES CHANGEMENTS AU SEIN DU RÉSEAU EN NOVEMBRE 2023

CHANGEMENT D'ADRESSE EN HAUTS DE FRANCE

La CAPEB Hauts de France est désormais installée 14 C rue Louis Blondel – 62223 Anzin-Saint-Aubin – Tél. : 09 53 33 56 67

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT DANS LA MEUSE ET EN CHARENTE

Jean-François Regnier, gérant de l'entreprise JFR Nature et Bois, a été élu à la présidence de la CAPEB Meuse où il succède à Dominique Gaspar arrivé au terme de 9 années de mandat. Pierre-Emmanuel Bossis, gérant de l'entreprise Declic Bois, a été élu Président de la CAPEB Charente en remplacement de Philippe Guérin, également arrivé au terme de ses 3 mandats.





SÉNAT

Le Président de la CAPEB a rencontré lundi le Président de la Commission des Finances du Sénat, Claude Raynal. Il s'agissait de lui présenter les propositions d'amendements que nous avons présentées aux députés et qui n'ont pas été retenues par le Gouvernement après l'utilisation du 49.3. Le Président Jean-Christophe Repon a particulièrement insisté sur le taux réduit de TVA sur les travaux induits mais également sur le maintien du statut de conjoint collaborateur pour ceux qui souhaitent conserver ce statut au-delà des 5 années prévues par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2023.

[En savoir plus ici.](#)

Mardi, il a rencontré Philippe Mouiller, Sénateur des Deux-Sèvres, Président de la Commission des affaires sociales du Sénat pour évoquer les mêmes sujets. [Voir ici.](#)



MINISTRE DE LA FORMATION ET DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

Ce mardi 7 novembre, Carole Grandjean a rejoint les locaux de la CAPEB où elle a été accueillie par le Président confédéral et plusieurs élus

confédéraux. Il s'agissait de présenter la réforme des lycées professionnels au Réseau, de lever toute forme d'incompréhension ou d'inquiétudes et de répondre aux interrogations du Réseau (plus de 110 connexions).

[Tout savoir ici.](#)



LANCEMENT DE L'APPLI GME 3 CLICS AVEC LE RÉSEAU

Le lancement officiel de l'application GME 3 CLICS a donné lieu à un kick off en visio avec le Réseau ce mardi 7 novembre. Les raisons qui ont conduit la CAPEB à développer cet outil, l'intérêt de se grouper pour les entreprises artisanales du bâtiment, les fonctionnalités de l'appli et ses avantages incomparables pour se grouper sans contrainte, ont été présentés par les élus, collaborateurs et prestataires qui ont travaillé à la



mise au point de cette nouvelle appli, disponible gratuitement sur Apple store et sur Play Store.

[Tout savoir sur l'appli ici.](#)

COLLOQUE MA PRIME ADAPT'

Ce jeudi 9 novembre, le Président de la Silver Économie Luc Broussy avait convié l'ensemble des acteurs de cette filière à un colloque sur les enjeux de l'adaptation des logements au vieillissement de la population à moins de 2 mois de l'entrée en vigueur de la nouvelle aide Ma Prime Adapt'. Il propose de faire un point opérationnel sur la préparation des uns et des autres à ce nouveau chantier d'ampleur, en présence des représentants des organisations partenaires, de parlementaires, du Ministre délégué chargé du logement Patrice Vergriete, et de la Ministre déléguée chargée de l'organisation et des professions de santé Agnès Firmin-Le Bodo.

Le Président de la CAPEB avait été convié à s'exprimer et à présenter la manière dont la CAPEB et les entreprises artisanales du bâtiment se mobilisent pour une adaptation des logements. L'évolutivité des logements et leur adaptation aux différentes étapes de la vie était au cœur du colloque où sont également intervenus les opérateurs territoriaux de Ma Prime Adapt' : l'ADF, l'Anah et Soliha.

RÉSEAU

→ LE CONSEIL INTERRÉGIONAL S'EST RÉUNI MERCREDI

Le Conseil Interrégional s'est réuni mercredi à la Confédération pour faire un point de situation sur l'activité des entreprises, sur l'expérimentation des Accompagnateurs des Pros (programme OSCAR), la formation des RAR et les demandes de simplification que nous souhaitons compiler à l'attention du Gouvernement qui prévoit de tenir des Assises de la Simplification.

La réunion a par ailleurs permis de dresser un état des lieux de la mise en place de la REP, notamment au regard des barèmes des déchèteries.

Un point a également été fait quant à la mise en œuvre des conventions régionales, à l'utilisation du budget promotion et communication de

l'action syndicale des CAPEB régionales et aux éventuels avenants pour 2024. Les actualités de Maformationbâtiment ont ensuite été évoquées et les conventions entre le consortium, l'Occitanie et les Hauts de France qui ont choisi de rejoindre le dispositif, ont été officiellement signées.

Un tour des actualités sociales a ensuite été fait : mesure de la représentativité fin 2023, suite de la décision récente de la Cour de Cassation relative aux congés payés et enfin, prise en compte des épisodes de canicule... avant de conclure par une présentation rapide de l'état d'avancement des différents chantiers de CAP CAPEB.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Il a rappelé également notre proposition visant à exiger un référent RGE par tranche de 10 salariés et celle consistant à appliquer un taux de contrôles RGE proportionnel au nombre de chantiers réalisés par une entreprise. Il a plaidé pour la mise en place d'une certification des délégataires qui commercialisent des travaux, collectent des CEE et les revendent aux obligés, et qui sous-traitent et/ou concluent des partenariats avec des entreprises du bâtiment, car l'on sait que beaucoup de fraudes émanent de ces délégataires ! Il a proposé également

que les chantiers contrôlés soient choisis de manière aléatoire, à partir d'un fichier unique recensant l'ensemble des chantiers de rénovations énergétiques faisant l'objet d'une aide (MaPrimeRénov' et CEE).

Cette réunion a été, une nouvelle fois, une occasion pour le Président de la CAPEB de proposer la mise en place d'un certificat de conformité – Rénovation Énergétique attestant de la qualité des travaux a posteriori, sur le modèle de Consuel pour les installations électriques. Ce dispositif simple et sain

permettrait aux entreprises artisanales du bâtiment qui ne font pas de la rénovation énergétique leur unique marché, d'accéder néanmoins à ce marché en faisant bénéficier leurs clients des aides dédiées à ces travaux. Cette idée est désormais partagée par le plus grand nombre – et notamment la FFB – et « fait partie des options regardées aujourd'hui » selon la Ministre Agnès Pannier-Runacher, même si « rien n'est tranché » pour l'instant. Mais le syndicalisme est l'école de la patience...